



COMITÉ DIRECTEUR DU 8 OCTOBRE 2011 - TALLOIRES

Relevé de décisions

Présents :

- ✓ Comité directeur : BÉNINTENDE Jean-Claude - BONNENFANT Kevin - BOURDEAUX Jean-Philippe - BRAËMS Pierre - BURLLOT Bertrand - CANTENOT Pascal - DESSAINT Hubert - GENSAC Véronique - JEAN Dominique - LASSALLE Marc - OULDALI Sonia - PICHET Christophe - SÉNAC Thomas.
- ✓ Ligues : DANEL Vincent - GILLES Yves - POULEAU Jean-Pierre.
- ✓ Invités : APPRIOU Michel - BARRE Pascal - GUIRAO Gabriel.

Absents excusés : LACOUR Vincent - LAME Jean-Pierre - SORREL Jérôme

Pouvoirs : de CHAUVIN Agnès à GENSAC Véronique - de DUCHESNE DE LAMOTTE François à BÉNINTENDE Jean-Claude - de FAUCHIER Jeff à POULEAU Jean-Pierre - de GARNIER Éric à BÉNINTENDE Jean-Claude - de KAUFFMANN Rémy à BURLLOT Bertrand.

Direction technique nationale : GOUESLAIN Yves - BOUVARD Jacky - CAUX Raymond - COLLIN Laure - DELACOTE Gérard - ESCRIBA Fred - LEFEUVRE Matthieu.

Secrétariat : MAUREL Sophie - MARCHESE Brigitte.



ORDRE DU JOUR – de 8 h à 16 h 30

- | | |
|--|--------------|
| ☞ Approbation du compte rendu du comité directeur du 25 juin 2011 | vote |
| ☞ DTN : présentation de Laure Collin et départ de Raymond Caux | |
| ☞ Boomerang : présentation de Michel Appriou et organisation pour 2012 | vote |
| ☞ Commission Compétition parapente | |
| Présentation de Pascal Barre | |
| Élection du président de la commission | vote |
| Travaux et réflexions de la commission | |
| Orientations du règlement 2012 | |
| ☞ Nomination de nouveaux membres de commissions | votes |
| ☞ Point financier | |
| Licences | |
| Situation comptable à la fin septembre | |
| Augmentation des frais kilométriques | |
| ☞ Rénovation des licences : présentation des évolutions envisagées pour 2013 | votes |
| ☞ Liste de webmasters pour alimenter les sites Internet | |
| ☞ Attribution des championnats de France | votes |
| ☞ Points d'information | |
| Assurances | |
| Euromet | |
| Coupe Icare Saint-Hilaire | |
| Point sur les affiliations | |

VOTE NUMÉRO 1, À MAIN LEVÉE

21 VOTANTS

Approbation du compte rendu du comité directeur du 25 juin 2011

OUI À L'UNANIMITÉ

Boomerang

VOTE NUMÉRO 2, À MAIN LEVÉE

21 VOTANTS

Vote sur l'intégration de Michel APPRIOU au sein du comité directeur

OUI À L'UNANIMITÉ



Commission Compétition parapente

VOTE NUMÉRO 3, À BULLETIN SECRET

21 VOTANTS

Élection de Pascal Barre à la présidence de la commission Compétition parapente

20 OUI – 1 BULLETIN BLANC

Orientation du règlement 2012, votes à main levée :

- ✚ Confirmer la décision prise en juillet 2011 par le bureau directeur : **20 oui – 1 contre**
- ✚ Reconduire cette décision pour 2012 et demander à la commission Compétition parapente de travailler sur des propositions d'un nouveau règlement qui exclut les voiles non homologuées en compétition de distance parapente : **20 oui – 1 contre**
- ✚ Demander à la commission Compétition parapente de mettre en place pour 2012 des formats de championnats à plusieurs niveaux : **oui à l'unanimité**

Nomination des nouveaux membres de commissions

VOTE NUMÉRO 4, À MAIN LEVÉE

21 VOTANTS

Vote effectué à main levée à la demande du secrétaire général et en l'absence d'opposition des membres du comité directeur

Nomination des nouveaux membres de commissions :

- ✓ Commission des Assurances : référent technique François Cuizinaud, pour le kite
- ✓ Commission Sécurité kite : Antoine Weiss
- ✓ Commission Jeunes : Thomas Vincent

OUI À L'UNANIMITÉ

→ Commission Compétition parapente : Pascal Barre souhaite revoir la composition et le fonctionnement de la commission, notamment à propos du système de vote et de pouvoir. Un projet de règlement intérieur sera soumis au vote du comité directeur (un vote électronique sera à prévoir avant le comité directeur de février 2012).



Rénovation des licences : présentation des évolutions envisagées pour 2013

Le projet finalisé sera à valider par le comité directeur de février 2012 pour soumission au vote de l'assemblée générale en mars 2012, avec pour objectif une entrée en vigueur en janvier 2013.

Ce projet de rénovation part d'un constat non négligeable : le développement hors fédération de nos pratiques parapente et kite. L'objectif est de s'adapter aux attentes de ces populations et de les intégrer d'une manière attractive dans notre système. Les principales nouveautés envisagées portent sur le lancement d'un produit « primo-licencié » et sur la création d'une structure autre que le club traditionnel. L'idée est émise de prévoir pour ces licenciés individuels un courrier d'accompagnement pour les inciter à rejoindre la vie associative.

Tous les votes concernant ce sujet sont regroupés sous le numéro 5.

Propositions :

1- Primo-licencié :

Produit licence annuel, non renouvelable. Produit d'appel pour la première adhésion à la FFVL. Délivrée par toutes les structures. Choix à valider :

- **pas de cotisation club mais cotisation ligue et CDVL vote : 10 oui**
- ou
- **pas de cotisation club forfaitaire en OBL, une cotisation club libre (recommandation FFVL gratuite) et cotisation ligue et CDVL vote : 11 oui donc adopté**

2- Distribution des licences :

Licence primo-licencié et **licence pratiquant** distribuées en club et en école. **Titre de participation courte durée** distribué uniquement en **école** (école de club ou OBL) sans cotisation ligue, CDVL et club.

3- Création d'une structure nationale permettant le licenciement direct à la FFVL : (petite minorité)

Produits distribués : primo-licencié et pratiquant.

Cotisations forfaitaires :

- club : 25€
- CDVL : 5€
- ligue : 5€

Ces **trois** cotisations seront reversées à la ligue et au CDVL du domicile du licencié. Pas de droit de vote. **Adopté à l'unanimité**

Choix à valider :

- **Club France**
- ou
- **Forum Vol Libre**
- ou
- **Réseau vol libre ou Communauté vol libre**
- **Suggestion de Pascal Cantenot : « Licencié individuel »**
- **Un appel à idées est lancé, propositions à transmettre à Sophie sous 15 jours**



4- Cotisations forfaitaires pour les licences délivrées dans les OBL :

- licence pratiquant : cotisation club forfaitaire = delta/PP : 21€, kite : 15€, CV : 20€ + cotisation ligues et CDVL.

Cette cotisation **club forfaitaire** sera reversée à la ligue et au CDVL (50% lieu de l'école et 50% lieu du domicile du licencié).

- licence primo-licencié : cotisations ligue et CDVL uniquement ; pas de cotisation club forfaitaire.

5- Courte durée (titre de participation) :

Titre de participation renouvelable d'année en année. Complément vers primo-licencié possible 1 fois (lors de la 1^{re} année de prise de licence) puis passage à la licence pratiquant. Délivré uniquement dans les écoles.

Exemples :

- 2012 : courte durée - 2013 : souhait de prendre une licence annuelle : doit prendre une licence pratiquant
- 2012 : courte durée – mais dans l'année souhait de prendre une licence annuelle : peut prendre une licence primo-licencié (c'est un complément).
- 2012 : courte durée – 2013 : courte durée

Choix à valider :

- **prévoir même durée en K que D et PP (7 ou 9 jours : 1 WE + 1 semaine + 1 WE) consécutifs pas de report possible.**
ou
- **maintenir en l'état (7 jours D et PP et 6 jours kite avec report possible). Difficile à contrôler et difficile à négocier avec le prochain assureur sans de grosses contraintes.**
- **Voté à l'unanimité : 9 jours pour le D et le PP et 6 jours non consécutifs pour le kite, sous réserve de validation par l'assureur. Pour le kite l'idéal serait d'obtenir une possibilité de report dans plusieurs structures (en rajoutant par exemple une page au Kitepass permettant un coup de tampon à chaque passage). Il se pose le problème du sérieux et de la régularité du suivi dans ce cas et surtout de la validation par l'assureur lors de la prochaine négociation de contrat. À soumettre à la commission des Écoles de kite...**

6- Nouveau produit : = licence ou titre de participation ??

Création d'une licence « automne » (sauf produits courtes durées, cartes compétiteurs) => moitié prix ou moins sur la cotisation fédérale (produit assurance idem à définir).

Choix à valider :

- **Début du produit automne : 1^{er} octobre**
ou
- **Début du produit automne : 1^{er} sept : voté à l'unanimité**
- **Moitié prix : voté à l'unanimité**
ou
- **1/3 du prix**
ou
- **¼ du prix**
- **Pierre Braëms souhaite qu'une ristourne soit appliquée sur le produit assurances au bénéfice de ceux qui entrent en formation QBI au 4^e trimestre**



7- **Droits de vote : (statuts à modifier) étape importante car un tiers au moins des voix doit être présent ou représenté pour que l'assemblée générale puisse délibérer**

Non-pratiquant : droit de vote de 1 voix en club et 0,20 voix en OBL

OBL : 1 voix pour les primo licenciés, les pratiquants.

Club : 5 voix pour les primo licenciés, les pratiquants.

Choix à valider :

- **Non-pratiquant = dirigeant**
ou
- **Non-pratiquant = bénévole**
ou
- **Non-pratiquant = non-pratiquant : sans changement – voté à l'unanimité**

8- **Pratiquant jeune** :

Choix à valider :

- **uniformiser l'âge à 21 ans quelle que soit la discipline**
ou
- **laisser les choses en l'état (18 ans kite et 21 ans PP et delta). Voté à l'unanimité**

9- **SIMULATION objectif maintien des ressources financières (voir tableau Excel joint) :**

-Répartition des licences élève entre les licences primo-licencié et les licences pratiquant

Ce système aboutit à une augmentation du nombre de licenciés pratiquant : de 15 000 à 17 000

-Proposition de faire des réductions de tarifs de licence pour les brevets

-Proposition d'augmenter la licence kite à 32€ (visé à l'autonomie financière du kite à moyen terme).

Choix à valider :

- **Augmentation de la cotisation kite à 32 € / vote : oui sauf 1 abstention**

et

- **Tarif dégressif pour les détenteurs du brevet et du brevet initial en delta et PP**

Adoption du système des niveaux : 12 oui / 5 non/ 4 abstentions

Adoption de 2 niveaux : 7 oui / 6 abstentions

Adoption de 3 niveaux : 7 oui

La réflexion se poursuit donc. Les montants seront validés lors du CD de février 2012.

Pierre Braëms suggère de mieux valoriser le brevet de pilote initial et d'imposer son enregistrement de manière plus formelle.

→ La licence groupe jeunes est maintenue.

→ Pour l'UNSS, il serait souhaitable d'avoir un produit qui colle aux dates de l'année scolaire. Cette proposition sera à négocier avec l'assureur.



Attributions des championnats de France

VOTE NUMÉRO 6, À MAIN LEVÉE

21 VOTANTS

Delta : organisé par le CDVL 86 et le club Opal, du 29 juillet au 4 août à Couhé près de Poitiers

20 OUI - 1 ABSTENTION

→ **Championnat de voltige parapente à Annecy**, fin août début septembre : le club Foudailes est sur les rangs mais non affilié à ce jour, ce qui ne permet pas de valider sa candidature. Le club de Roquebrune et celui de Saint-Hilaire sont également candidats mais il se pose le problème des sites de pratique.

→ **Championnat de France parapente Jeunes** : la ligue Basse-Normandie a envoyé une lettre d'intention. Une demande de dossier complet sera adressée à la ligue puis transmis à la commission Compétition parapente.

Ces deux points seront revus lors du comité directeur de février 2012.

VOTE NUMÉRO 7, À MAIN LEVÉE

21 VOTANTS

Règlement du championnat de France de cerf-volant acrobatique

OUI À L'UNANIMITÉ

VOTE NUMÉRO 8, À MAIN LEVÉE

21 VOTANTS

Règlement du championnat de France kite « vagues »

OUI À L'UNANIMITÉ avec prise en compte des deux modifications demandées (J. Bouvard et É. Garnier)

La séance est levée à 16 H 30 et les participants remerciés.

Prochains rendez-vous

- ✚ Réunion budgets le samedi 14 janvier 2012 à Lyon
- ✚ Comité directeur : le samedi 4 février 2012 à Lyon
- ✚ Assemblée générale le 24 mars 2012 à Clichy avec l'introduction pour la 1^{re} fois du système de vote par boîtier électronique